

DEC130713DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Agnès ZANNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR 2286 intitulée Mathématiques de l'imagerie et de ses applications.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130184DGDS du 21 février 2013 renouvelant l'unité GDR 2286 intitulée "Mathématiques de l'imagerie et de ses applications" dont le directeur est Monsieur Mohamed-Jalal FADILI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 février 2013

Mohamed-Jalal FADILI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012